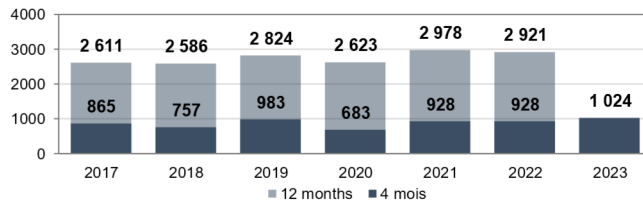
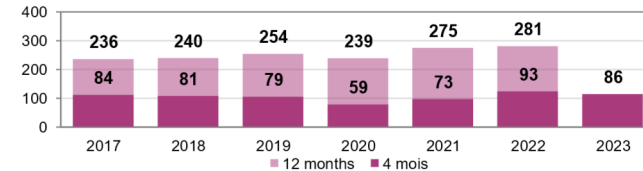


En **avril 2023**, les forces de l'ordre ont enregistré 257 accidents corporels outre-mer, soit 6% de plus qu'en 2022. On dénombre dans ces accidents **26 tués** (12 dans les DROM et 14 pour les autres territoires), soit +63% par rapport à 2022 ; **319 blessés** (281 dans les DROM et 38 pour les autres territoires), soit -8% par rapport à 2022.

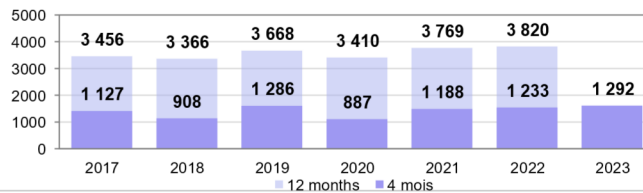
Accidents corporels
enregistrés par les forces de l'ordre, sur voie ouverte à la circulation publique



Personnes tuées
dans les 30 jours après l'accident



Blessés
dans les accidents enregistrés par les forces de l'ordre



Bilan depuis le début de l'année 2023

1 024 accidents corporels à fin avril

+10% par rapport à 2022

86 tués à fin avril

-8% par rapport à 2022

1 292 blessés à fin avril

+5% par rapport à 2022

	Avril*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	26	+63%	60	-13%	274	-7%
Blessés BAAC	319	-8%	952	+1%	3 879	+2%

* Avril 2023 par rapport à avril 2022

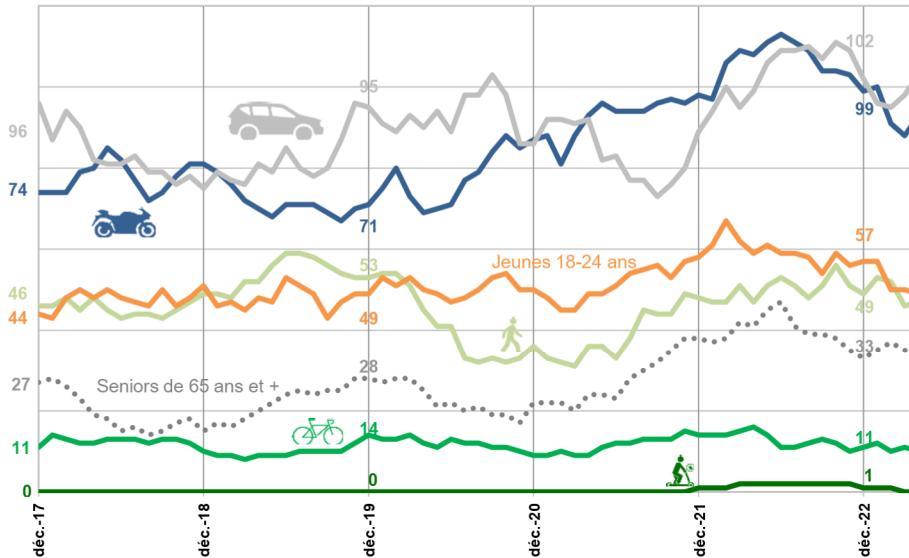
** Cumul 3 mois de février 2023 à avril 2023 par rapport au cumul 3 mois de février 2022 à avril 2022

*** Cumul 12 mois de mai 2022 à avril 2023 par rapport au cumul 12 mois de mai 2021 à avril 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DOM, COM-NC

Données définitives jusqu'en 2021, quasi-définitives en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 09/05/2023 pour l'année 2023

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers



Nombre de personnes tuées cumulé sur 12 mois établi en

Avril 2023

% par rapport à l'année 2019

VL
103 ; +8%

2 RM
93 ; +31%

Jeunes 18-24 ans

49 ; +0%

Piétons

47 ; -11%

Seniors 65 ans et plus

35 ; +25%

Cyclistes

10 ; ns

Usagers d'EDPm

0 ; ns

Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	+1%	+14%	
2 RM *	-10%	-6%	-27%
Automobilistes	+6%	+10%	+14%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomotoristes, Motocyclistes

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DOM, COM-NC

Données définitives jusqu'en 2021, données quasi-définitives 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 09/05/2023 pour l'année 2023

Tableau détaillé du mois d'avril 2023 par rapport à un an auparavant

Dans les départements et régions d'outre-mer la tendance observée ces 3 derniers mois ne suit pas celle du mois d'avril 2023, avec une baisse des tués et une hausse des blessés (-16% de tués et +25% de blessés enregistrés).

Dans les autres territoires d'outre-mer contrairement la tendance observée ces 3 derniers est la même que celle du mois d'avril 2023 (+7% de tués et -18% de blessés enregistrés).

Départements d'outre-mer (DROM)

	Avril		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	12	281	31	-16	818	+25	159	-36	3 291	+89

Par mode de déplacement

Piétons	2	34	4	-3	104	+14	33	-4	409	+1
EDPm	0	1	0	+0	8	+1	0	-1	33	+15
Cyclistes	0	14	2	-2	41	+8	7	-5	156	+13
2RM	4	108	9	-14	292	+18	57	-23	1 169	-119
Automobilistes	6	107	14	+2	309	-24	53	-4	1 322	+104

** Cumul 3 mois de février 2023 à avril 2023 par rapport au cumul 3 mois de février 2022 à avril 2022

*** Cumul 12 mois de mai 2022 à avril 2023 par rapport au cumul 12 mois de mai 2021 à avril 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DOM
Données définitives jusqu'en 2021, quasi-définitives en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 09/05/2023 pour l'année 2023

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

	Avril		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	14	38	29	+7	134	-18	115	+15	588	-24

Par mode de déplacement

Piétons	0	4	0	-3	15	-1	14	+4	51	-2
EDPm	0		0	-1	2	+1	0	-1	2	-2
Cyclistes	0	2	0	+0	6	-7	3	-1	29	-3
2RM	8	9	13	+7	30	-8	36	+8	159	-17
Automobilistes	6	23	13	+5	69	+4	50	+8	266	+18

** Cumul 3 mois de février 2023 à avril 2023 par rapport au cumul 3 mois de février 2022 à avril 2022

*** Cumul 12 mois de mai 2022 à avril 2023 par rapport au cumul 12 mois de mai 2021 à avril 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC
Données définitives jusqu'en 2021, quasi-définitives en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 09/05/2023 pour l'année 2023

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trotinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trotinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Méthodes de traitement des données pour l'Outre-mer

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAXy concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR.

L'export à partir de TRAXy est réalisé à une date précisée dans la source ; le bilan est provisoire. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>